

18 DEC. 2002

Travail - Justice - Solidarité

REPUBLIQUE DE GUINEE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

**DECRET N°D/2002/ 101 /PRG/SGG
PORTANT REMANIEMENT PARTIEL DU GOUVERNEMENT**

Le Président de la République,

- Vu la Loi Fondamentale telle que modifiée à ce jour ;
- Vu le Décret D/99/004/PRG/SGG du 08 Mars 1999, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Décret D/99/007/PRG/SGG du 12 Mars 1999, portant nomination des Membres du Gouvernement, tel que modifié à ce jour ;
- Vu le Décret D/2002/099/PRG/SGG du 14 décembre 2002, portant suppression des Secrétariats d'Etat ;
- Vu le Décret D/2002/100/PRG/SGG du 14 décembre, portant création de deux départements ministériels ;

Décète

Article 1^{er} : les cadres dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

1. Ministre à la Présidence chargé des Affaires étrangères et de la Coopération :
Monsieur François Loncény FALL, confirmé ;
2. Ministre de l'Hydraulique et de l'Energie :
Monsieur Mory KABA, précédemment Secrétaire d'Etat à la Coopération ;
3. Ministre des Mines de la Géologie et de l'Environnement :
Docteur Alpha Mady SOUMAH, précédemment Directeur du Cabinet particulier du Président de la République ;
4. Ministre de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle :
Monsieur Ibrahima SOUMAH, précédemment Ministre des Mines de la Géologie et de l'Environnement ;

5. Ministre de la Pêche et de l'Aquaculture :
Docteur ElHadj Oumar KOUYATE, précédemment Secrétaire d'Etat au Plan ;
6. Ministre de la Sécurité :
Monsieur Moussa SAMPIL, précédemment Secrétaire Général de la Chambre d'arbitrage ;
7. Ministre du Plan :
Monsieur Niankoye SAGNO, précédemment Ministre de l'Hydraulique et de l'Energie.

Article 2 : Le présent décret qui prend effet à compter de la date de sa signature sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le 14 décembre 2002



GENERAL LANSANA CONTE